

Commune de GEVIGNEY -MERCEY

Avis de mise à enquête publique du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de GEVIGNEY-MERCEY du 30 Novembre 2018 le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique du **Mardi 08 Janvier 2019 à 16h00 au Samedi 09 Février 2019 à 12h00 inclus.**

Madame Christine BIDOYEN WENGER, urbaniste programmatrice retraitée a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Besançon.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de GEVIGNEY-MERCEY, située 3 Rue Montgillard aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (Le Lundi et Vendredi de 15h00 à 17h30, le Mardi 10h00 à 12h00) afin que chacun puisse en prendre connaissance.
- Une permanence sera assurée par Madame la Commissaire Enquêteur à la Mairie de GEVIGNEY-MERCEY les jours suivants:
 - ⇒ **Le Mardi 08 Janvier 2019 16h00 à 18h00**
 - ⇒ **Le Vendredi 1^{er} Février 2019 de 16h00 à 18h00**
 - ⇒ **Le Samedi 09 Février 2019 de 10h00 à 12h00**

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté :

- En Mairie
- Sur le site internet de la Commune <http://www.gevigney-mercey.fr/>

Les observations sur le projet de zonage peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit :

- A Madame la commissaire enquêteur, Mairie, 3 Rue Montgillard – 70500 GEVIGNEY-MERCEY ;
- Ou directement sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1089>

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à M. Loïc RACLOT, Maire de la Commune de GEVIGNEY-MERCEY (06.30.04.19.84) – Mairie – 3 Rue Montgillard – 70500 GEVIGNEY-MERCEY.

A l'issue de l'enquête, Madame le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an :

- En Mairie
- Sur le site internet de la Commune <http://www.gevigney-mercey.fr/>